Dans le débat, positionner les élus et "officiels" à leur juste place

A l'issue de la réunion de lancement du Débat à Marizy puis des premiers ateliers, la façon dont se positionnent les élus et "officiels" (Chambres Consulaires, ATD, ADT, ...) avec l'aval de la Commission Particulière est tout à fait contestable.

En effet, ces acteurs-là du projet, réussissent le tour de force de se présenter - ou d'être présentés par les animateurs du débat - comme neutres dans l'affaire et donc en situation d'apporter LES réponses objectives que la salle attendrait. Il y a là une confusion des rôles dont ils profitent largement pour faire la promotion du projet de Center Parcs, puisque malheureusement la nouvelle majorité départementale est sur la même ligne que l'ancienne, favorable au financement public de ce projet privé.

Le débat ne peut être que confus si on omet de placer devant leur choix et leurs responsabilités ces élus départementaux et régionaux - qui seront des acteurs de premier plan au moment de la décision finale - pour leur octroyer un rôle de sachant ou d'expert. En effet, les orientations qu'ils affichent correspondent à des options éminemment politiques et ne peuvent en rien être opposés aux citoyens qui contestent le projet comme étant des vérités. Pour que le Débat Public ait un sens, il faut que chaque partie prenante soit tenue de s'expliquer totalement et loyalement sur ses choix et motivations, sur un pied d'égalité et sans pouvoir s'abriter derrière une quelconque légitimité extérieure, fusse-t-elle celle de détenteur du pouvoir départemental/régional ... et des cordons de la bourse. Au contraire, devrait-on même dire.

L'animation de la CPDP a montré d'évidentes faiblesses sur ce point lors des premières réunions.

Ainsi, le fait que ces élus départementaux/régionaux ne soient pas présents à la tribune lors de la réunion d'ouverture tout en ayant la possibilité d'intervenir longuement depuis la salle - sans limitation de temps, contrairement aux autres intervenants - a créé une situation particulière leur donnant une marge de manœuvre importante, déséquilibrée par rapport aux citoyens "ordinaires". Ce soir-là, il nous fallut par exemple écouter une intervention de près de dix minutes du Président de la Chambre d'Agriculture qui a pu afficher sa croyance dans les vertus du projet, jusqu'à plus soif. Mais cet homme - et cet organisme - n'étant pas positionné comme acteur officiel du débat il n'était pas possible de le questionner de façon précise sur les éléments qui le conduisent à un tel optimisme, quelles études, analyses, expériences, ...

Lors de l'atelier au Rousset sur le Développement Local, deux élus ont réussi à se positionner, pendant de longs moments, comme ceux qui disent, ceux qui apportent les réponses. La Présidente de la Commission s'en est visiblement réjouie puisque lorsqu'on protesta face à cette omniprésence, elle répondit que la salle le demandait, que le public avait besoin de réponses aux questions. C'était oublier que les réponses que le public attend sont des réponses fouillées, certifiées, dont la CPDP peut se porter garantes, y compris s'il faut pour cela s'abstenir de boire les belles paroles de nos édiles et même de temps à autre les mettre en doute.

Ainsi sur le thème du Très Haut Débit dans le département, nous avons eu droit à des déclarations de M. Genet, vice-président du Conseil Départemental, plus à même de semer la confusion que de mettre en évidence la réalité de la situation et des choix effectués. Profitant de la demande d'un habitant du Rousset qui voulait savoir s'il pourrait profiter de la zone de couverture autour du Center Parcs, on entendit que les ondes ne s'arrêtaient pas aux portes du parc ou encore des explications techniques plus ou moins approximatives sur l'ADSL qui parviendrait jusqu'au village. Mais l'important fut escamoté : l'installation du Haut Débit dans l'ensemble de la Saône et Loire, vu son coût de 160 millions d'euros (60 M€ à la charge du Département, 25 M€ pour les Com. Com.) doit s'étirer jusqu'en 2025, alors que l'on saurait en trouver près de 80 millions immédiatement pour financer l'installation du Center Parcs. Il y a là un choix qui est d'un très fort impact sur le développement local, thème de la soirée, et on aurait attendu que les animateurs du débat le soulignent et incitent M. Genet à le défendre.

Autre exemple, M. Gordat Conseiller Régional, affirma à plusieurs reprises que le financement du Center Parcs n'était pas exclusif du soutien à d'autres projets. Quelque peu provocateur, il invitait les personnes présentes à venir le voir si elles avaient un projet, "il les financerait". Chacun pouvait croire en l'entendant que les financements régionaux coulaient à flot pour les "porteurs de projets" et que l'investissement dans Center Parcs ne créerait aucune pénurie sur ce plan. Pour le bon déroulement du débat encore une fois, il eut été utile que la Commission explore la réalité des fonctionnements que recouvrent ces déclarations. Tout d'abord des cadres réglementaires tout à fait restrictifs et contraignants pour le dispatching des fonds européens, ensuite des montants de financement limités à une part minime du projet - contrairement à Center Parcs pour lequel le gros des dépenses est supporté par la collectivité - enfin des montants globaux par projet bien inférieurs aux sommes promises à Pierre et Vacances. Ainsi les interventions du Conseiller Régional tenaient plus du rideau de fumée ou de l'affirmation gratuite que des réponses sérieuses dont nous avons besoin au sujet de l'impact qu'aurait la ponction sur les finances départementales liée au financement d'un Center Parcs au Rousset.

D'autres moments de ce type eurent lieu semble-t-il également à Cluny lors du 2ème atelier. A l'évidence, il y a une nécessité de rééquilibrer le débat en abandonnant toute attitude de révérence vis-à-vis de ce groupe d'acteurs déjà situé en position dominante de par sa nature même.

Le Président de la CNDP, M. Leyrit rappelait le 24 avril dans son introduction au débat les principes sur lequel celui-ci repose : indépendance, neutralité, impartialité. Il ajoutait « je dis souvent que nous sommes à équidistance du citoyen et du maitre d'ouvrage ». Sans doute aurait-il dû aller plus loin et préciser la distance à prendre également avec les décideurs que sont les élus ; surtout dans le cas d'un Partenariat Public Privé dans lequel ils sont étroitement associés au Maitre d'Ouvrage.

Il n'est pas trop tard pour rétablir cette équidistance à trois pôles.

Jacquy Lièvre
71460 St-Ythaire